



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

COMPTE RENDU DE LA CAP DE RECOURS DE NOTATION CADRE C JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020 À 14H30

En ces temps de pandémie et à l'approche de Noël, aucun cadeau n'a été fait par la Direction locale. A l'ordre du jour figurait un seul recours défendu par une autre OS que FO.

Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources nous a indiqué d'emblée le nombre total de recours (4) tous grades confondus.

La plupart ont été résolus au terme de la phase du recours hiérarchique. Selon la Direction, les cas relevaient d'incohérences entre les profils croix et les mentions raisonnées.

Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons évoquer la teneur de ce dossier.

Cependant, le ou la collègue disposait d'une très bonne appréciation cette année sans qu'il n'y ait d'évolution par rapport à l'année N-1. En sus, l'investissement de l'agent ne semblait pas être suffisamment reconnu par ses supérieurs.

La Direction, malgré une suspension de séance, s'est montrée inflexible.

Une OS a relevé une injustice dans le traitement des agents.

La Direction a réfuté cet argument:

«est-ce que le traitement des agents est injuste, notre position est de dire que NON».

Bien que le dossier relevait d'une autre OS et voyant que la direction demeurait inflexible, les représentantes **FO-DGFIP64** sont intervenues pour appuyer le dossier du ou de la collègue. La Direction s'est montrée insensible à tous les arguments avancés.

FO-DGFIP64 a insisté sur l'importance de la notation et a attiré l'attention de la Direction locale sur les nécessaires qualité des échanges et préparation par les notateurs. La Direction a approuvé nos propos et réitère ces consignes auprès des Chefs de poste et services chaque année.

FO-DGFIP64 revendique une adéquation entre le tableau synoptique et les mentions raisonnées. Ces dernières ne doivent pas être sujettes à interprétation. L'entretien doit être l'occasion d'un véritable échange objectif et constructif. Ce n'est qu'à ces deux conditions que l'égalité de traitement entre agents sera assurée.

N'oublions pas que la notation conditionne non seulement l'avancement mais également les promotions par liste d'aptitude.

La séance a été levée à 16h00 suite à **3 votes unanimes contre** (CGT, FO et Solidaires).

FO-DGFIP64 vous rappelle qu'à tout moment vous pouvez vous faire assister dans votre notation (en amont, lors du recours hiérarchique et en CAP locale).

En questions diverses les congés, le CET et les reports ont été abordés.

N'hésitez pas à contacter vos représentant(e)s **FO** !!!

Consultez également notre site mis à jour régulièrement.

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/>

Vos représentantes en CAP des Cadres C.

Titulaire : Laurence Ossun (SIP Pau)

Suppléante : Anna Simonovska (SIP Pau) excusée

Experte : Myriam CANNONE (SIP Pau)

**LA SECTION FO-DGFIP64 VOUS SOUHAITE , AINSI QU'À VOS PROCHES,
D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNÉE .**

